

03.09.2012 - 09:45 Uhr

Les revendications salariales des syndicats de l'USS Des hausses de salaire entre 1,5 et 2,5 %, des hausses spéciales pour les femmes et un relèvement de 100 à 200 francs des salaires minimums

Bern (ots) -

Les syndicats de l'Union syndicale suisse (USS) demandent prioritairement des hausses de salaire se situant entre 1,5 et 2,5 %, des hausses spécialement destinées aux femmes et 100 à 200 francs de plus pour les salaires minimums.

Paul Rechsteiner, président de l'USS, a souligné qu'il était important que les hausses de salaire soient générales. L'individualisation de la politique salariale, a-t-il ajouté, n'a finalement que profité aux hauts et très hauts salaires. Et seul un retour à des hausses générales peut corriger cette fausse route suivie les années passées. Daniel Lampart, économiste en chef de l'USS, estime que « l'argent est là pour ces hausses » et précise que « la productivité du travail a considérablement augmenté ». Le retard des salaires sur cette dernière doit être rattrapé.

Vania Alleva, responsable du secteur tertiaire au syndicat Unia, a souligné que le besoin de rattrapage pour les salaires des femmes était toujours important. Selon elle, par exemple, la différence de salaire entre hommes et femmes est toujours de 18 % dans la vente. C'est pourquoi Unia exige que l'égalité salariale garantie par la loi soit enfin appliquée. Il faut aussi des salaires minimums contraignants et, en plus, des hausses spéciales pour les femmes.

Concernant les diverses branches couvertes par Unia, le syndicat demande une hausse de 2,5 % dans le commerce de détail, principalement chez les grands distributeurs Coop et Migros. Dans l'industrie (MEM, chimie, industrie alimentaire), Unia revendique, dans la plupart des cas, une augmentation de 100 francs par mois. Dans l'industrie pharmaceutique, la confortable situation des affaires permet à certaines entreprises d'accorder des hausses générales de plus de 100 francs.

Syndicom demande une hausse de 2,5 % à la Poste. Son président, Alain Carrupt, juge que cela garantira aux salarié(e)s la part des excellents résultats réalisés à laquelle ils ont droit.

Les salaires minimums doivent être augmentés de 100 francs (artisanat) à 200 (imprimerie), afin de garantir plus de justice sociale et de protéger les salaires des travailleurs et travailleuses au bénéfice d'un diplôme de fin d'apprentissage, qui ont été sous pression ces dernières années.

Finalement, des hausses supplémentaires de salaire pour les femmes devront être accordées dans diverses branches, tant dans l'économie privée que dans le secteur public ; cela, afin de s'attaquer rapidement une fois pour toutes au scandale persistant des discriminations salariales subies par les femmes.

Le SEV (chemins de fer) demandera des hausses de 1 à 2 % de la masse salariale selon l'entreprise, alors que le ssp demandera avant tout aux cantons et aux communes ainsi qu'à leurs entreprises que soit octroyé tout ce que prévoient les mécanismes salariaux existants. À cela devront s'ajouter des corrections de la classification des fonctions qui, suite à des plaintes pour inégalité des salaires qui ont abouti concernant certaines professions, devront supprimer des discriminations encore contenues dans les systèmes salariaux.

Contact:

Daniel Lampart (079 205 69 11), économiste en chef et premier secrétaire de l'USS, et,
Ewald Ackermann (031 377 01 09 ou 079 660 36 14), service de la communication de l'USS, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100724105> abgerufen werden.